

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de la Sarthe
Commune de Saint-Georges-du-Bois

Délibération n°202311/08

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**Date de convocation et
d'affichage : 14/11/2023**

L'an deux mille vingt-trois, le 21 novembre à dix-huit heures et quarante-cinq minutes

**Nombre de conseillers
En exercice : 18
Présents : 17
Votants : 18**

le Conseil Municipal légalement convoqué le 14 novembre 2023 s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Franck BRETEAU, maire

PRESENTS : MMES et MM ANNIC Ann, ANNIC Régis, GANDON Sébastien, HUBERT Florence, HULOT Valérie, LANDRY Jacques, LÉBOUC Jacky, LELASSEUX Patrick, L'HELGUEN Patrick, MEUNIER Nathalie, MORVAN Dominique, PRE Julien, ROPARS Martine, ROBIN Murielle, URIEN Jean-Pierre, VIRIEUX Jean-François

ABSENTS ET EXCUSES : M. LEFFRAY qui donne pouvoir à M. BRETEAU

Mme MEUNIER est élue secrétaire de séance.

ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE AU GROUPE SCOLAIRE TROMPE-SOURIS

Pour faire face à un éventuel accroissement supplémentaire du nombre d'enfants fréquentant la restauration scolaire ou l'accueil périscolaire, le conseil municipal décide à l'unanimité d'autoriser le recrutement, dans le cadre de contrats temporaires d'accroissement d'activité à temps non complet, d'un agent dans le secteur scolaire et périscolaire, à compter du 1^{er} décembre 2023.

La rémunération sera fixée en fonction de la grille de rémunération d'adjoint technique ou d'animation à l'échelon 1, au prorata du temps de travail réalisé.

Pour copie conforme,

LE MAIRE,

Franck BRETEAU

